

PICTOGRAMME OBLIGATION DE SE TENIR À LA RAMPE - M012 Référence : 03906

RESUME

Panneau rond avec pictogramme obligation de se tenir à la rampe en PVC, aluminium ou autocollant. Disponible en 5 dimensions différentes de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010 codifié M012
- Signale l'obligation de tenir une rampe pour descendre un escalier par exemple
- Représente une personne qui tient une rampe
- Symbole graphique blanc sur fond bleu

Rappelez à vos collaborateurs les bonnes pratiques afin de réduire les accidents du travail. Pour cela, n'hésitez pas à afficher dans vos locaux et vos ateliers des [panneaux d'obligation avec pictogramme](#).

DECLINAISONS

Dimension	Matière
ø 100 mm	Panneau PVC
ø 150 mm	Panneau PVC
ø 200 mm	Panneau PVC
ø 320 mm	Panneau PVC
ø 420 mm	Panneau PVC
ø 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 100 mm	Autocollant
ø 150 mm	Autocollant

ø 200 mm	Autocollant
ø 320 mm	Autocollant
ø 420 mm	Autocollant
ø 100 mm	Aluminium
ø 150 mm	Aluminium
ø 200 mm	Aluminium
ø 320 mm	Aluminium
ø 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Description Panneau obligation de tenir la rampe

Il est important de communiquer à vos équipes les gestes à adopter pour éviter les accidents et notamment les chutes.

En France, en 2019, celles-ci représentent 17% des accidents du travail et peuvent parfois être évitées en mettant en place de simples mesures comme l'installation d'un [revêtement antidérapant](#) ou en rappelant l'obligation de tenir la rampe en empruntant les escaliers.

Ce panneau avec pictogramme d'obligation M012 est spécialement conçu pour rappeler ce geste anodin. Il respecte les couleurs des panneaux de sécurité d'obligation et représente un pictogramme codifié et unifié au niveau international. Il sera donc facilement compris de vos équipes.

Afin de garantir la compréhension du message transmis, optez pour le [panneau obligation de tenir la rampe avec texte](#). Nous vendons aussi un [marquage tenir la rampe à coller au sol](#).

Caractéristiques Panneau rond ISO 7010

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne

résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.

- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ø 100 mm
- ø 150 mm
- ø 200 mm
- ø 320 mm
- ø 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant un individu tenant une rampe.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d'application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.

- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Communiquez efficacement les bons comportements à adopter pour éviter les accidents et les blessures avec le [panneau de sécurité d'obligation](#).

Retrouvez notamment les [panneaux de sécurité port du casque obligatoire](#) ou le [panneau passage piéton obligatoire](#).